

# INFORMATIONS PRATIQUES Rentrée 2023

## BTS

### Liens donnant accès aux documents

---

- [Projet d'établissement](#)
- [Charte éducative](#)
- [Règlement intérieur](#)
- [Infos APEL et bulletin d'adhésion](#)
- [Tarifs BTS](#)
- [Infos Mutuelle St-Christophe](#)
- [Infos Dispositif ORSEC-IODE](#)
- [Infos PPMS \(Plan Particulier de mise en Sécurité\)](#)
- [Infos RGPD \(Règlement Général sur la Protection des Données personnelles\)](#)

### Fournitures : Calculatrice et Clé USB

---

Conformément aux programmes officiels, une **calculatrice** graphique programmable disposant d'un « mode examen » est exigée pour les étudiants en BTS SIO. Les enseignants du Lycée n'imposent pas de marque précise mais ils conseillent la calculatrice NumWorks ou la Casio Graph 35+E II. Il est également demandé aux futurs étudiants de se procurer une **clé USB** de 128 giga.

### Repas et Logements

---

Le coût du repas au self est aligné sur le prix du ticket CROUS (1€ pour les élèves boursiers, en attente d'une reconduction pour l'année prochaine, et 3.30€ pour les autres élèves en 2022-2023). Le règlement est à faire auprès de l'accueil du Lycée afin de créditer la carte remise en début d'année et munie d'un code barre pour l'accès au self. Vous pouvez également régler par Carte Bleue sur Ecole Directe.

Une liste de logements sur Redon est à votre disposition à l'accueil du Lycée ou par mail à : [accueil@lycee-saint-sauveur-redon.eu](mailto:accueil@lycee-saint-sauveur-redon.eu)

### Bourses de l'Enseignement Supérieur

---

Si vous avez droit aux Bourses du CROUS (Echelon 0 à 6), merci de donner à l'accueil du Lycée, dès la rentrée, la notification qui vous a été envoyé par le CROUS de votre département.

### Rentrée 2023-2024

---

La rentrée 2023-2024 aura lieu le lundi 4 septembre 2024 pour les étudiants de BTS SIO 1, à 10h15.

**Les modalités concernant l'organisation de la rentrée scolaire**

**seront accessibles sur le site internet du Lycée**

<https://www.lycee-saint-sauveur-redon.eu>

**à compter de fin août 2022**